



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Assemblée Générale Extraordinaire 2026



Salle mise à notre disposition avec le soutien de la mairie de Noirmoutier en l'île

Assemblée Générale Vivre l'île 12/12 - 21 octobre 2026



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Modification des statuts de l'association

Association Loi 1901, agréée ASSOCIATION LOCALE D'USAGERS

« VIVRE L'ÎLE 12 sur 12 »

J.O. du 6 avril 1985

STATUTS

(Mis à jour après AGE du 27 juillet 2018)

Titre 1 : Objet et composition :

Article 1 : Il est formé, entre les soussignés et tous ceux qui adhéreront ultérieurement aux présents statuts, une association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901.

Article 2 : cette association prend pour titre : « Vivre l'île 12 sur 12 ».

Article 3 : Ses buts :

- Assurer la protection de la nature et de l'environnement de l'île,
- Sauvegarder sa flore, sa faune, ses réserves naturelles, en tenant compte du milieu dont elles dépendent,
- Veiller au bon équilibre des intérêts humains, sociaux, culturels, scientifiques, économiques, sanitaires et touristiques,
- Rechercher une meilleure information pour une action constructive,
- Assurer la protection du patrimoine traditionnel et des chemins ruraux ou de randonnée,
- Agir en faveur du respect du code de l'urbanisme, du code du patrimoine et du code de l'environnement.

L'Association « Vivre l'île 12 sur 12 » exerce son action sur le territoire du canton de Noirmoutier (Vendée), ainsi qu'à l'égard de tout fait et notamment de fait de pollution et de dégradation qui, bien que né en dehors de sa compétence géographique, serait de nature à porter atteinte à l'environnement du canton précité. Elle est indépendante des groupements de nature politique, syndicale, confessionnelle ou économique.

Article 4 : Son siège social est fixé à la mairie de Noirmoutier-en-l'île ; il pourra être transféré sur simple délibération du Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de la plus proche Assemblée Générale.

Article 5 : Elle comprend des membres actifs, des membres honoraires, des membres bienfaiteurs. La qualité de membre peut être perdue par démission ou par décision du Conseil d'Administration.

Titre 2 : Administration et fonctionnement :

Article 6 : L'Association est administrée par un Conseil d'au moins 7 membres, élus en Assemblée Générale siégeant en session ordinaire, et rééligibles par tiers chaque année. Les membres des premiers tiers sont désignés par voie de tirage au sort. Ne peuvent être membres du Conseil d'administration que les adhérents inscrits depuis un an à l'Association.

Le Conseil élit, à la suite de l'Assemblée Générale, le Président de l'Association, responsable de sa gestion et de sa bonne marche.

Le Conseil est compétent pour prendre toute mesure concernant la gestion de l'Association et pour l'engagement d'une procédure en justice avec habilitation du Président.

Le Conseil d'administration peut s'adjoindre, avec voix consultative, des personnalités choisies pour leurs compétences.

Toutes les fonctions assurées dans l'association sont bénévoles, en dehors de celles éventuellement assurées par le personnel salarié

Association Vivre l'île 12 sur 12 – statuts modifiés 27 juillet 2018

recruté par contrat de travail.

Article 7 : Le Président représente et agit au nom de l'Association ; il peut, en particulier, ester en justice. Il peut se faire aider par un bureau dont l'importance est fixée en Conseil.

Le Conseil d'administration désigne un bureau comprenant :

- un président,
- un ou plusieurs vice-présidents,
- un secrétaire et, le cas échéant, un secrétaire adjoint,
- un trésorier et, le cas échéant, un trésorier adjoint.

Article 8 : L'Assemblée générale se réunit sur convocation, faite par voie de presse ou par simple lettre :

- en session ordinaire au moins une fois l'an,
- en session extraordinaire, sur demande exprimée par le Conseil d'Administration ou par le tiers des membres de l'Association.

En session ordinaire, l'Assemblée générale entend le rapport du Conseil d'Administration. Elle approuve ou elle redresse les comptes de l'exercice clos, elle donne quitus aux administrateurs.

En session extraordinaire, l'Assemblée générale statue sur les modifications à apporter aux statuts ou sur la dissolution de l'Association.

Ces assemblées peuvent délibérer si le nombre des présents ou des membres représentés par pouvoir régulièrement établi, atteint le quart des membres inscrits dont les cotisations sont à jour à la date de l'Assemblée, sauf en matière de dissolution où ce nombre est porté à la moitié.

Article 9 : Autant que possible, sera créée, dans chaque commune de l'île, une section représentative de l'Association, animée par un ou plusieurs délégués, membres du Conseil. Ces sections ont pour objet le suivi local des problèmes de la commune, leur étude vigilante, en vue d'agir rapidement et préventivement chaque fois qu'il y a lieu.

Article 10 : Des commissions chargées de l'étude des problèmes vitaux peuvent être établies sur l'initiative du Conseil d'administration.

Article 11 : Les ressources de l'Association sont constituées par les cotisations des membres, les produits des fêtes éventuellement les dons et subventions, les indemnités et dommages et intérêts qui pourraient lui être attribués.

Article 12 : l'Association peut demander son rattachement à tout organisme départemental ou régional poursuivant les mêmes buts.

Titre 3 : Modification des statuts dissolution :

Article 13 : Seule une Assemblée Générale siégeant en session extraordinaire, peut apporter des modifications aux présents statuts ou se prononcer sur la dissolution de l'Association.

Article 14 : Les votes intervenant en sessions extraordinaires, comme ceux des sessions ordinaires, sont acquis à la majorité des présents et représentés, tel que désignés à l'article 8.

Article 15 : Toutefois, en cas de dissolution, cette majorité doit grouper au moins la moitié des membres de l'association à jour de leur cotisation.

Article 16 : En cas de dissolution, l'actif de la liquidation, s'il en existe, est attribué à une association, conformément à l'esprit de l'article 12.

Le président
Alain Andromaque



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Modification des statuts de l'association

Dans **TITRE 1 : Objet et composition**

Articles 1 et 2 : inchangés

Article 3 : ses buts

L'Association « Vivre l'Île 12 sur 12 » exerce son action sur le territoire du **canton de Noirmoutier** (Vendée) ainsi qu'à l'égard de tout fait et notamment de fait de pollution et de dégradation qui, bien que né en dehors de sa compétence géographique, serait de nature à porter atteinte à l'**environnement du canton précité**....

Devient

L'Association « Vivre l'Île 12 sur 12 » exerce son action **sur l'île de Noirmoutier** (Vendée), **dans les instances associatives ou syndicales agissant sur ce territoire** ainsi qu'à l'égard de tous faits et notamment de faits de pollution et de dégradation qui, bien que nés en dehors de sa compétence géographique, seraient de nature à porter atteinte à **l'environnement de l'île de Noirmoutier**....

Articles 4 et 5 : inchangés



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous **Modification des statuts de l'association**

Dans **TITRE 2 : Administration et fonctionnement**

Article 6 :

L'Association est administrée par un Conseil d'au moins 7 membres, élus en Assemblée Générale...

Devient

L'Association est administrée par un Conseil composé de membres élus en Assemblée Générale...

Au paragraphe suivant

Le Conseil élit, à la suite de l'Assemblée Générale, le Président de l'Association, ...

Devient

Le Conseil élit, à la suite de l'Assemblée Générale, un Bureau composé au minimum d'un Président ou de Co-Présidents, d'un Vice-Président (en l'absence de Co-Présidents), et d'un Secrétaire. Un poste de Trésorier peut compléter le Bureau. Le Président ou les Co-Présidents représentent et agissent au nom de l'Association ; en particulier pour ester en justice.

Par conséquent l'Article 7 donnant la composition du Bureau n'a pu lieu d'être et les articles suivants sont renumérotés.



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Assemblée Générale Ordinaire 2026



Salle mise à notre disposition avec le soutien de la mairie de Noirmoutier en l'Île

Assemblée Générale Vivre l'île 12/12 - 21 octobre 2026



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Ordre du jour

- ☐ **Accueil**
- ☐ **Assemblée Générale Ordinaire – Bilan 2025**
 - Présentation et validation du rapport d'activités
 - Présentation et validation du rapport financier
 - Quitus de la gestion du Conseil d'Administration
 - Renouvellement du Conseil d'Administration
- ☐ **Activités 2026**
- ☐ **Orientations pour 2027**
- ☐ **Echanges avec les adhérents**



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Assemblée Générale Ordinaire

Rapport d'activités



Assemblée Générale Vivre l'île 12/12 - 21 octobre 2026



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Les activités des membres du CA durant l'année

- Les formations suivies
- Les réunions du Conseil d'Administration et du Bureau
- La participation aux commissions et réunions de différentes structures

Les grands dossiers

- Ceux d'urbanisme essentiellement pour la sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité sur l'île
- Ceux suivis avec les associations de défense de l'environnement de Vendée et Pays de Loire
- La révision du PPRL



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Les formations suivies en 2025

- Réunion RAMSAR (journée annuelle des zones humides (07/02))
- Webinaire Office National Biodiversité (ONB) et France Nature Environnement (FNE) national sur les énergies renouvelables et la biodiversité (14/01)
- Webinaire agri-voltaïsme (30/01)

Les réunions du Conseil d'Administration et du Bureau

Au long de l'année, le Conseil d'Administration s'est réuni chaque mois, et ponctuellement pour des dossiers particuliers (préparation des rencontres avec élus ou médias...)



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

La participation aux réunions et commissions

Des administrateurs (en particulier le Bureau) participent en auditeur aux réunions de la Communauté de Communes de l'île, aux réunions de Conseil Municipal des 4 communes de l'île (suivant leur disponibilité). Ils sont invités pour représenter l'association à des comités techniques, comités de pilotage mis en place par les services d'Etat et les communes pour certains dossiers (ex. révision PPRL, PLU-i, ...)

Affiliation au réseau FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

FNE Vendée: Assemblée Générale (12/11) et réunions régulières du Conseil d'Administration, 2 administrateurs de Vivre l'île 12 sur 12 siègent au C A de FNE Vendée

FNE Pays de Loire: Conseil d'administration et Assemblée Générale

Activités au titre de FNE PDL:

Conseil Maritime de Façade (CMF) Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO)

Assemblée Régionale Mer et Littoral (ARML)

Suivi des granulats marins, des parcs éoliens



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

La participation aux réunions et commissions

Assemblée Régionale Mer et Littoral (ARML) Région Pays de Loire

- Réunion (14/11) à l'Hôtel de région

Préfecture et département de Vendée

- Permis Exclusif Recherche (PER) Concertation suite à Enquête Publique (15/07)
- Instance Concertation et Suivi du projet éolien EMYN (31/01)
- CDNPS réunion mensuelle, Annik DAMOUR y assiste en tant que représentante FNE85
- Révision PPRL

Syndicat Mixte Baie de Bourgneuf (SMBB) / Schéma Aménagement Gestion Eaux (SAGE)

- Bureau Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE marais breton et bassin versant Baie de Bourgneuf (plusieurs réunions dans l'année)
- Natura 2000 (15/12)



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

La participation aux réunions et commissions

Communauté de Communes Ile de Noirmoutier (CCIN)

- PPRL révision: Réunions par commune du Comité Technique – Résultats de la Phase 2 « Aléas » (03-04/02), nous y sommes invités par le maître d'ouvrage: l'Etat.
- Réunion publique: présentation projet sécurisation des 3 étiers (10/12)
- Sentier Littoral (10/10)
- Présentation de la dernière version de la plaquette « Habiter l'Ile de Noirmoutier »

Commune de Noirmoutier

- Rendez-vous avec Monsieur le maire de Noirmoutier, eaux pluviales (07/07)
- Rencontre Coopérative Agricole (20/01)
- Comité Suivi Réserve Naturelle Nationale Mullembourg (25/03)
- Suivi du dragage du port de l'Herbaudière (CCI 85) bassin pêche et plaisance (10/09)
- Forum des Associations (05/09)



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Communication de Vivre l'Île 12 sur 12

Communication / Publications

- Rencontre avec journalistes Courrier Vendéen et Ouest France (PC Clos Augustine)
- Rencontre avec journaliste FR3 sur l'Après Xynthia (émission Reportage)
- Interview sur le terrain avec journaliste RFI (émission Reportage) sur le recul du trait de côte
- Assemblée Générale annuelle « Vivre l'île 12 sur 12 » (09/10)
- Communiqué de Presse Position Vivre l'Île sur PPRL (en 2026)

Site 12sur12.org

15 articles sur notre environnement et nos actions postés en 2025

Rencontres Etudiants

Rencontre étudiante journaliste : impact du parc éolien en mer sur le milieu marin et sur le quotidien des pêcheurs (21/01).

Rencontre étudiants Agro de Rennes-Angers : enjeux locaux et environnementaux de la Baie de Bourgneuf et de Noirmoutier (01/04).

Rencontre architecte pour la rédaction d'un mémoire sur l'acte de construire sur un territoire soumis au risque d'inondation (03/04)

Outre nos parutions sur le site, à notre demande, les médias peuvent aussi rendre compte de nos actions.



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Les grands dossiers

Révision PPRL (Plan Prévention Risques Littoraux) 2025-2026

- Arrêté Préfectoral de prescription de la Révision du PPRL
- Cartes d'aléas diffusées par les services de l'Etat (Préfecture Vendée):
 - Aléa Xynthia + 20cm
 - Aléa Xynthia + 60cm
 - Aléa Xynthia + 1m
- La phase 2 dite phase des enjeux est lancée.
- Evoquer la notion de maisons menacées par érosion côtière (et inondations pluviales) du fait de l'emplacement de leurs constructions.
- Portes anti tempête : La CCIN a reçu l'étude d'impact ; nous avons demandé à la consulter. Le sujet sera également abordé dans l'évaluation environnementale d'avant appel d'offres .

Elaboration PLU i (Plan Local Urbanisme intercommunal)

- Rappel de notre participation au Comité de Pilotage du PLUi et de ses annexes dont le Schéma Directeur des eaux pluviales. Notre constat initial; il manque l'atlas de la biodiversité, le rappel des trames vertes et l'étude de la capacité d'accueil. "Participation aux ateliers du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (habitat, centralité, environnement, patrimoine et ressources agriculture pour une île sans produits phytosanitaires).

Ce dernier dossier est actuellement en attente, les élus communaux et les services de l'Etat souhaitent vraisemblablement attendre que la révision du PPRL soit plus avancée



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Les grands dossiers

Procédure contentieuse - PLU L'Epine

- Recours contre le PLU de l'EPINE (ouverture à l'urbanisation de la Cacou, camping de la Bosse, zone U port de Morin). L'audience du Tribunal Administratif de NANTES a eu lieu le 28 janvier 2026. Le Tribunal a donné raison aux 2 associations Vivre l'Île 12 sur 12 et A2Bé et a annulé les 3 zonages contestés. Grande satisfaction des 2 associations.

Autres recours

- PC litigieux (02/12/2024) « Clos Augustine » rue de la Fontaine à Noirmoutier, pour mémoire cette rue et le terrain prévu pour 5 résidences avec piscines ont été fortement inondés lors de la tempête Kirk (02/10/2024). Inondations fréquentes dans ce secteur. Le dépôt des mémoires est clos. Nous sommes en attente du jugement.



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Les grands dossiers

Schéma Pistes Cyclables

- Schéma directeur des pistes cyclables (cf. document volumineux),
- Liaison Morin / l'Herbaudière via Luzérone: importance des trames vertes, préservation des faune et flore des zones naturelles humides. Voir rapprochement avec les sauniers...
- Liaison Vieil/Noirmoutier (réalisation terminée)
- Accès sud de Noirmoutier: compliqué et dangereux; à revoir en priorité

Sentier « littoral »

- Etude du dossier géré par la CCIN en 2025 avec les associations signataires de la demande (A2Bé, ASCG, Vivre l'île 12/12, Amis de Noirmoutier). Inventaire des points de blocage au long du littoral réalisé, à suivre.

Utilisation Pesticides

- Multiples signalements sur Phytosignal pour épandages phytosanitaires hors règles Rencontre FNE 85 , Vivre l'île 12/12 et Coopérative agricole



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Les grands dossiers

Projet éolien en mer

- Projet parc éolien en mer ST NAZAIRE : le parc est en fonction
- Projet parc éolien en mer Yeu et Noirmoutier EMYN : mise en service progressive depuis fin 2025 et complète depuis le printemps,
- Développement de parcs éoliens off-shore à horizon 2030 et 2050 : évoquer les extensions possibles des parcs éoliens actuels (dont Yeu Noirmoutier)

Port de l'Herbaudière :

- Dragage des ports pêche et plaisance, rejet sédiments sur l'estran à la Linière.
Réunion du comité de suivi environnemental très satisfaisante

Les Extractions granulats marins concessions :

- Cairnstrath A et SN2, permis de recherche

Dossiers en lien avec FNE

- CMF NAMO, ARML pour FNE PDL.....
- Retours des CA de FNE 85.....



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Assemblée Générale ordinaire

Rapport financier



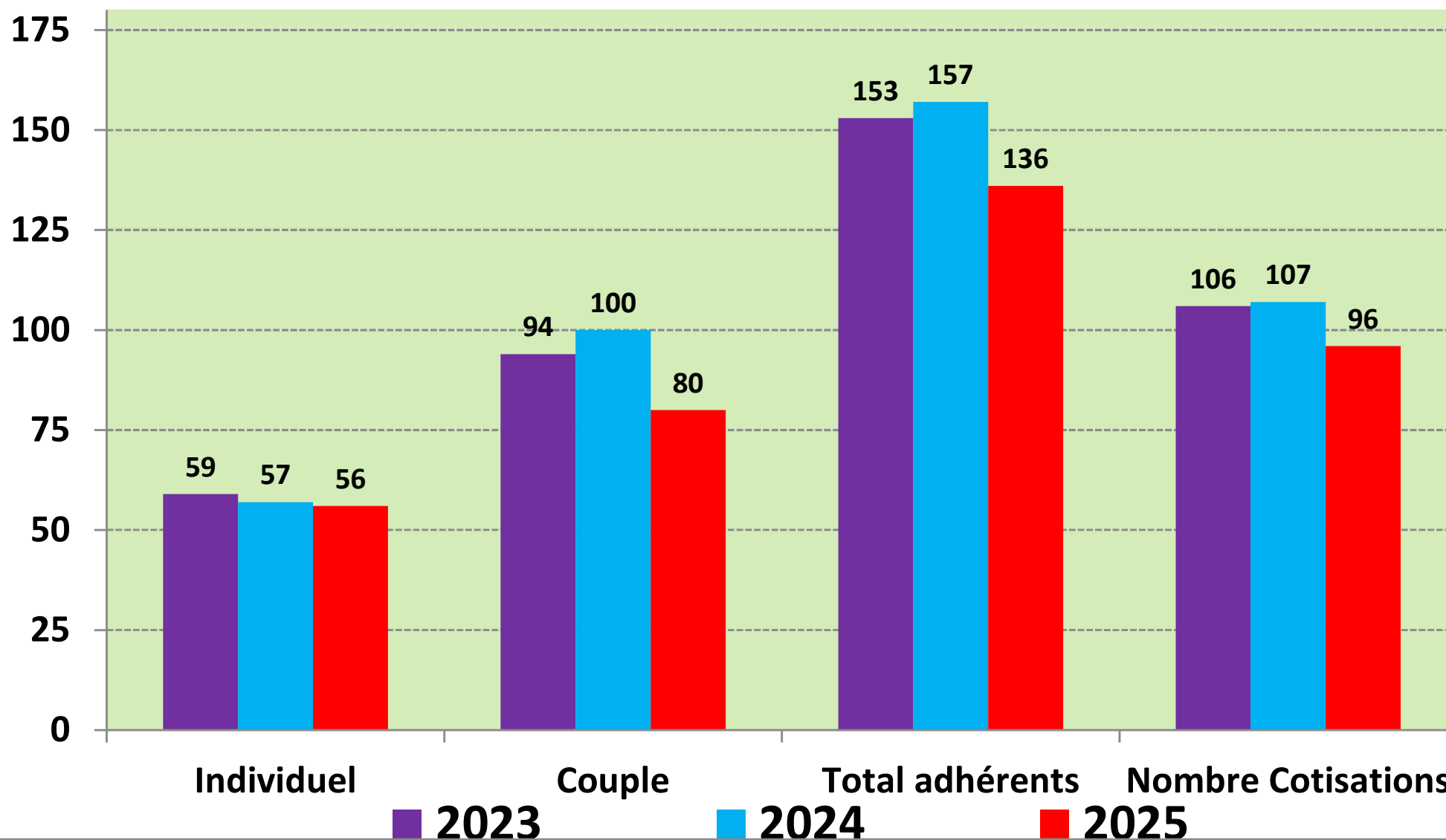
Assemblée Générale Vivre l'île 12/12 - 21 octobre 2026



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Evolution Nombre Adhérents 2023 à 2025



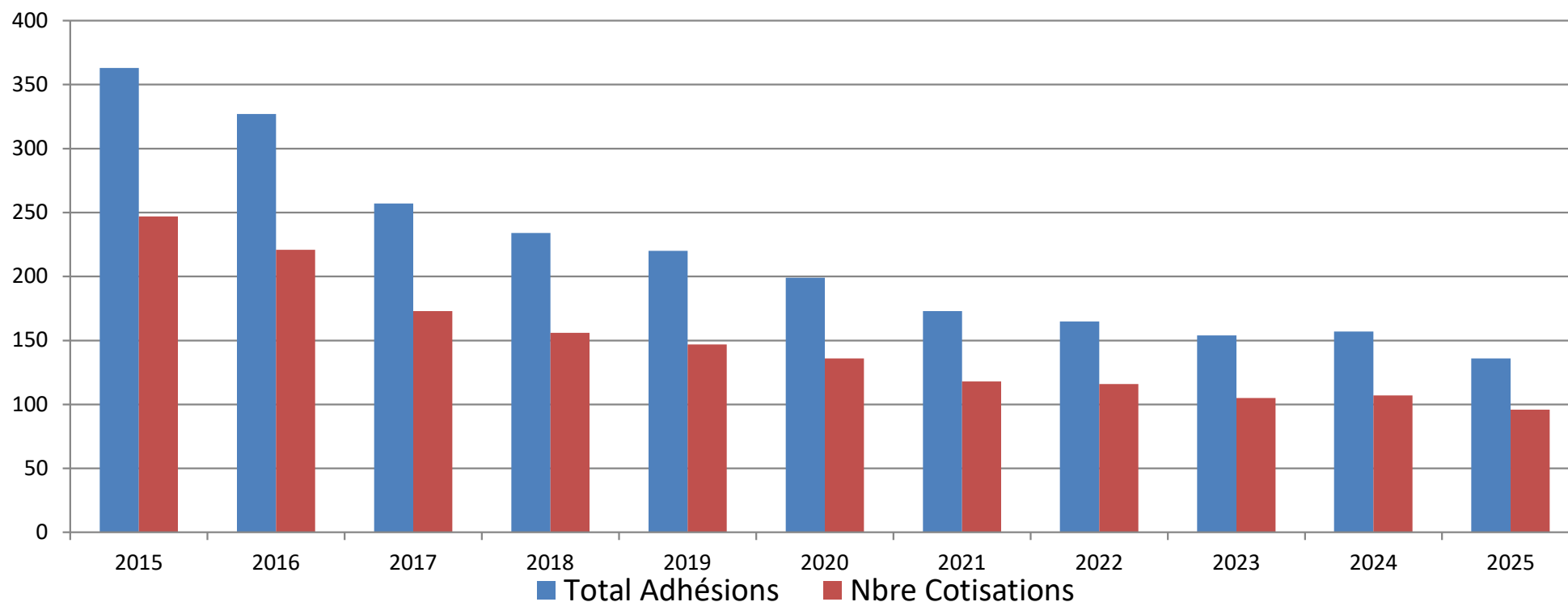


VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Evolution Nombre Adhérents sur 10 ans

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Individuel	131	115	89	78	74	73	63	67	56	57	56	
Couple	232	212	168	156	146	126	110	98	98	100	80	
Total Adhésions	363	327	257	234	220	199	173	165	154	157	136	0
Nbre Cotisations	247	221	173	156	147	136	118	116	105	107	96	0
Adhésions %	0	-9,92	-21,41	-8,95	-5,98	-9,55	-13,07	-4,62	-6,67	1,95 / 2015	-13,38 -62,53	

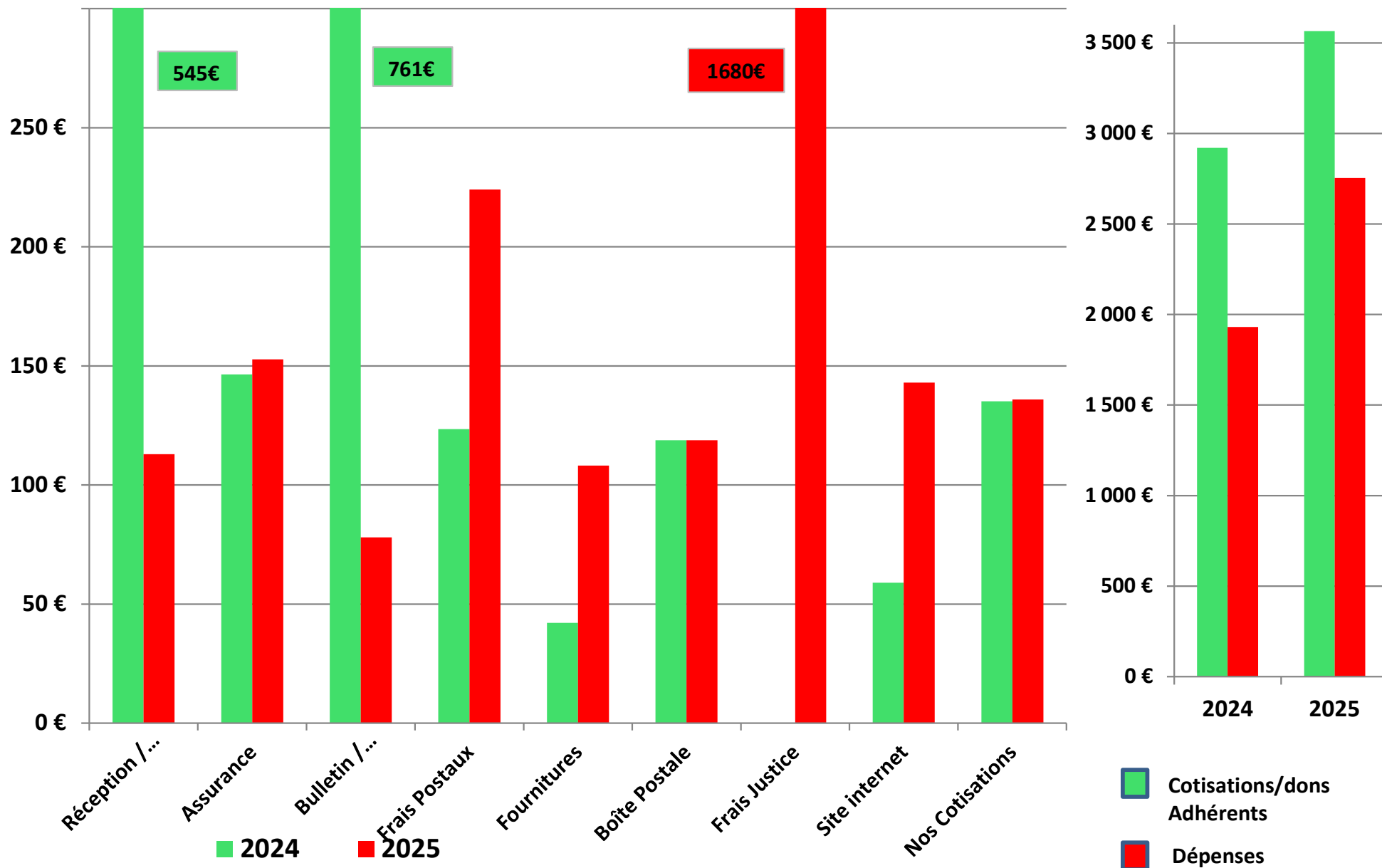




VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Evolution Dépenses 2024 / 2025



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

RAPPORT FINANCIER 2025 - EXPLOITATION

CHARGES	2 753,56 €
Petites Fournitures (papier, enveloppes, cartouches d'encre, etc ...)	108,20 €
Primes d'assurance	152,76 €
Honoraires Avocat (PLU L'Epine - Frais justice Père Crépier)	1 680,00 €
Bulletin Infos	78,00 €
Site Internet	142,97 €
Représentation - Réception - Dons	112,93 €
Frais postaux bulletins - courriers	224,04 €
Boite Postale	118,80 €
Cotisations (Grain de sel, FNE 85, Banque en ligne)	135,86 €
PRODUITS	4 307,38 €
Cotisations adhérents - Dons	3 565,00 €
Produits financiers: Intérêts Livret Bleu	742,38 €
RESULTATS - Gain de l'exercice	1 553,82 €

RAPPORT FINANCIER 2025 - BILAN

ACTIF Disponibilités	40 752,55 €
Compte courant	5 601,15 €
Livret Bleu	35 151,40 €



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Augmentation des cotisations d'adhésion à Vivre l'Île 12 sur 12

Cotisations inchangées depuis 8 ans

- La cotisation individuelle passe de 17€ à 20€
- La cotisation pour un couple passe de 22€ à 25€

Vous pouvez déclarer votre cotisation à Vivre l'Île 12 sur 12 en tant que don à une association lors de votre déclaration de revenus. Cela vous permet ainsi de bénéficier d'une réduction d'impôts de l'ordre de 66% du montant du don.



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Assemblée Générale Ordinaire Renouvellement du Conseil d'Administration



Assemblée Générale Vivre l'île 12/12 - 21 octobre 2026



VIVRE L'ILE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Le Conseil d'Administration

Nom / Prénom	Fonction	Commune
Annik DAMOUR	Présidente	Noirmoutier
Maryvonne GUERIN DAVIET	Secrétaire	Noirmoutier
Michel DECOBERT	Trésorier	Noirmoutier
Annick LE PAGE	Membre	Noirmoutier
Alain ANDROMAQUE	Membre	Noirmoutier
Pierre CITEAU	Membre	La Guérinière
Jean-Marie PALVADEAU	Membre	L'Epine
François BERSANI : personne associée au CA		
CA élu en 2025: Sept membres.		
Deux membres en fin de mandat sollicitent le renouvellement de leur mandat:		
Pierre CITEAU et Jean-Marie PALVADEAU		
Démission d'un membre:	Michel DECOBERT	
Candidature au poste de membre:	Jérôme LETHROSNE	



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Activités 2026





Rappel activités 2026

- PC Clos Augustine: lancement d'une procédure judiciaire au Tribunal Administratif de Nantes contre la mairie de Noirmoutier
- **Participation aux réunions Révision du PPRL**
- Vigilance et signalements vis à vis des épandages de pesticides hors règlement
- Suivi du projet de piste cyclable à Luzérone
- Suivi de la demande de Permis de Recherches de nouveaux périmètres d'extraction de granulats marins
- Suivi du projet EMYN
- Suivi des permis de construire



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Révision du PPRL 2026

Actualité: Arrêté Préfectoral de prescription de la Révision
et Diffusion des cartes d'aléas (06 juillet 2026)

<https://www.vendee.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Plans-de-prevention-des-risques-naturels-PPRI-PPRL/PPR-Littoraux/PPRL-de-l-ile-de-Noirmoutier/Dossier-PPRL-de-l-ile-de-Noirmoutier-Revision/Revision-du-PPRL-de-Noirmoutier-Phase-2-Cartographies>

3 aléas sont distingués: Xynthia + 20cm, Xynthia + 60cm, Xynthia + 1m

Pour chaque aléa, les données suivantes sont disponibles (1 ou 2 cartes par commune) :

- - les cartes d'aléas
- - les cartes des cotes de référence
- - les cartes de hauteurs d'eau
- - les cartes de vitesse d'écoulement
- - les cartes de vitesse de montée de l'eau

Ces cartes sont téléchargeables.

La phase 2 dite « phase des enjeux » est lancée.

Discussion ouverte



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Préoccupations et orientations pour 2027

Rappels de nos engagements

- Assurer la protection de la nature et de l'environnement de l'île,
- Sauvegarder sa flore, sa faune, ses réserves naturelles, en tenant compte du milieu dont elles dépendent,
- Veiller au bon équilibre des intérêts humains, sociaux, culturels, scientifiques, économiques, sanitaires et touristiques,
- Rechercher une meilleure information pour une action constructive,
- Assurer la protection du patrimoine traditionnel et des chemins ruraux ou de randonnée,
- Agir en faveur du respect du code de l'urbanisme, du code du patrimoine et du code de l'environnement.

Nous nous mobiliserons particulièrement durant les mois à venir sur les sujets suivants:

- Révision PPRL,
- Elaboration du PLUi (PLU intercommunal), révision des SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) et suivi des modifications et révision en cours des différents PLU,
- Utilisation agricole des pesticides (protection des riverains et de la biodiversité),
- Schéma directeur des pistes cyclables,
- Sentier « littoral » et son évolution.



VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Un environnement à protéger, une qualité de vie pour tous

Echanges avec les adhérents

